



OBSERVATOIRE
PARTENARIAL
DES ESPACES
AGRICILES,
NATURELS ET DE
L'ALIMENTATION

JUIN
2023

L'agriculture du Beaujolais en 2020

PRÉSENTATION

Tous les dix ans, l'Opeana produit des synthèses issues du recensement agricole. En 2020, il propose une analyse des principales évolutions agricoles sur les douze Scot de l'aire métropolitaine lyonnaise, définie par le périmètre de l'inter-Scot.

Ces données sont précieuses pour les partenaires de l'Opeana car elles permettent de rendre compte des évolutions de l'activité agricole sur leurs territoires et ceux de leurs voisins. Ce document présente les chiffres agricoles pour le Beaujolais.

Après un portrait général de 2020 cette publication présente les grandes évolutions en termes de structuration des exploitations et de population agricole avant de questionner les enjeux environnementaux et climatiques et les changements de pratiques associés (irrigation, agriculture biologique...). La dernière partie présente les productions principales du territoire et les nouvelles tendances au regard de la consommation de l'espace et du potentiel de production.

NB : La baisse du nombre d'exploitations agricoles est forte et constante dans l'ensemble du territoire étudié et de la France ; ce qui engendre une baisse systématique du nombre d'exploitations pour toutes les variables. Dans cette publication, c'est donc l'évolution de la part des exploitations que l'on observe.

Ex. : si on passe de 604 exploitations en 2010 à 386 en 2020 et que l'on regarde la variable des circuits courts : on est passé de 212 à 189 exploitations pratiquant les circuits courts et ce nombre a donc diminué a priori. Mais si l'on s'intéresse à la part, on observe une augmentation : on est passé de 212 exploitations pratiquant les circuits courts en 2010 sur 604 au total (soit $212 / 604 = 35\%$ des exploitations) à 189 sur 386 en 2020 (soit 49%) soit une évolution de +40% de la part des exploitations en circuits courts.

Un coup d'oeil sur l'agriculture du Beaujolais en 2020

2

Quelles sont les grandes évolutions économiques de l'agriculture en Beaujolais ?

4

Comment l'agriculture du Beaujolais fait-elle face aux enjeux environnementaux et sociétaux ?

6

Quelles sont les grandes productions agricoles qui structurent le Beaujolais ? Et quelles sont les nouvelles tendances ?

8

Conclusion

9

Un coup d'oeil sur l'agriculture du Beaujolais en 2020

Source :

Recensement général agricole (RGA)



2 563 exploitations

d'une surface agricole moyenne de **25,5 ha par exploitation**

48 ha



9%

des exploitations ont un avenir agricole incertain

8%



33 383 personnes

soit 4 634 ETP* dont **42%** de salariés

33%



65 240 ha SAU* soit 42% du territoire

47%



83%

des exploitations sous labels de qualité dont **12%** en AB

39%
dont 13% en AB



3 028 chefs d'exploitations

dont **23%** de femmes

22%



317 105 k€

de PBS* générée par les exploitations soit **124 k€/exploitation**

113 k€



11%

de SAU en agriculture biologique

10%



45%

en circuit court

dont 12% par la vente directe

35%
dont 24% en direct



71%

d'exploitations individuelles

67%



17% des exploitants ont plus de 60 ans

17%



17%

des exploitations avec une activité de diversification (atelier de transformation, agritourisme...)

16%



2%

de surfaces irriguées

10%

Note :

A titre comparatif, les chiffres sur la carte à fond vert sont ceux de l'inter-Scot.

* : L'ensemble des acronymes ainsi que le vocabulaire spécifique sont définis dans le lexique en fin de publication.

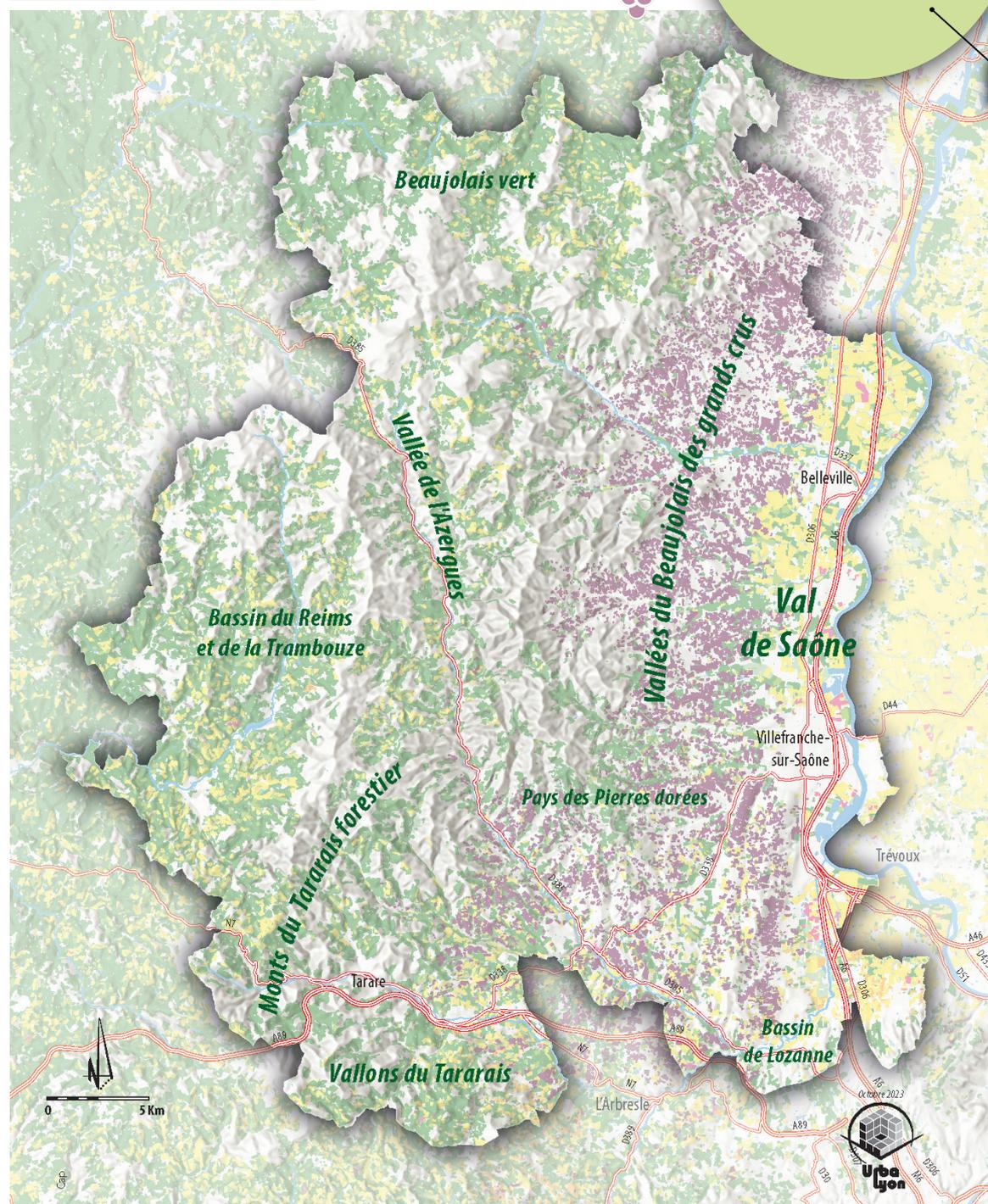
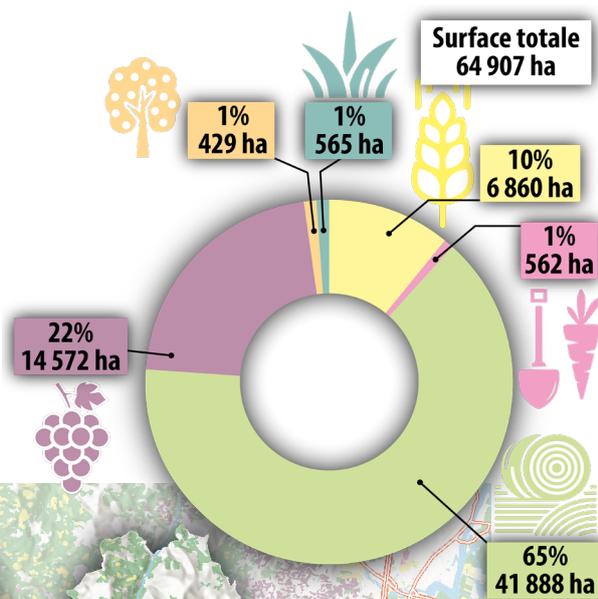


Répartition des surfaces agricoles selon le type de cultures (RGA 2020)

- grandes cultures
- autres cultures industrielles
- maraîchage
- prairies et fourrages
- vignes
- vergers
- autres cultures

Territoire du Scot du Beaujolais

- viticulture
- arboriculture
- maraîchage
- autres espaces agricoles
- grande culture
- élevage (fourrage et prairie temporaire)
- élevage (prairie permanente)



source : RPG 2019



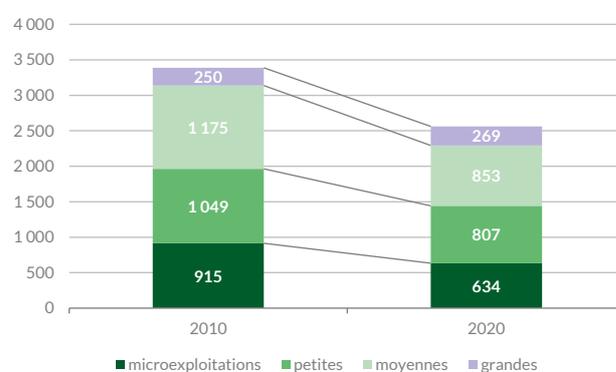
Quelles sont les grandes évolutions économiques de l'agriculture du Beaujolais ?

(2010-2020 et 1970-2020)

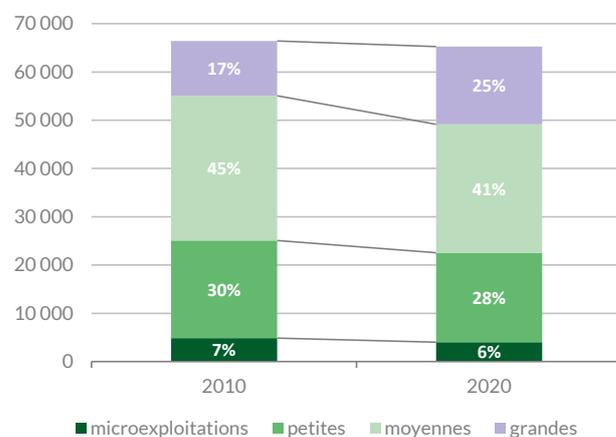
Une diminution du nombre d'exploitations qui profite aux exploitations les plus grandes

- Une exploitation sur quatre a disparu entre 2010 et 2020.
- La SAU a reculé de 1 200 hectares dans la dernière décennie.
- Cette disparition profite aux exploitations les plus grandes, elles passent de 17 à 25% de la SAU.
- Les grandes exploitations sont les seules dont le nombre et la part de SAU progressent.

Nombre d'exploitations



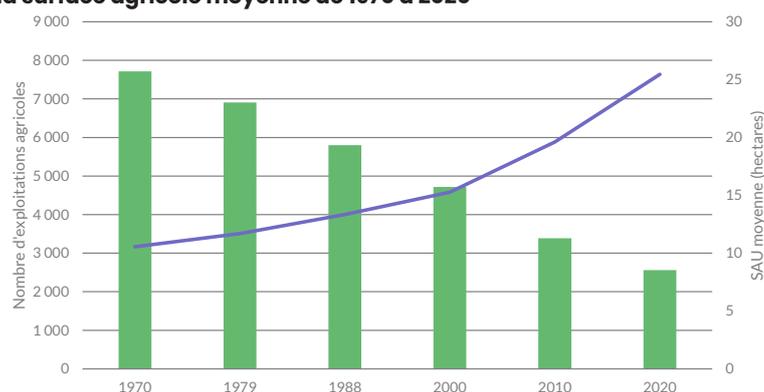
SAU



Une concentration des exploitations moins forte qu'ailleurs

- L'agrandissement de la SAU moyenne, de 11 à 25 hectares en 50 ans, est observé sur l'ensemble de l'inter-Scot, mais est plus modéré en Beaujolais du fait de la structuration du territoire autour de la viticulture.
- Contrairement au reste de l'inter-Scot où la concentration de la SAU a ralenti à partir de la décennie 2010-2020, elle a continué et accéléré dans le Beaujolais.
- Le rythme de disparition des exploitations a cependant légèrement ralenti depuis 2010, mais reste tout de même important, à près d'une exploitation sur quatre (-24%).

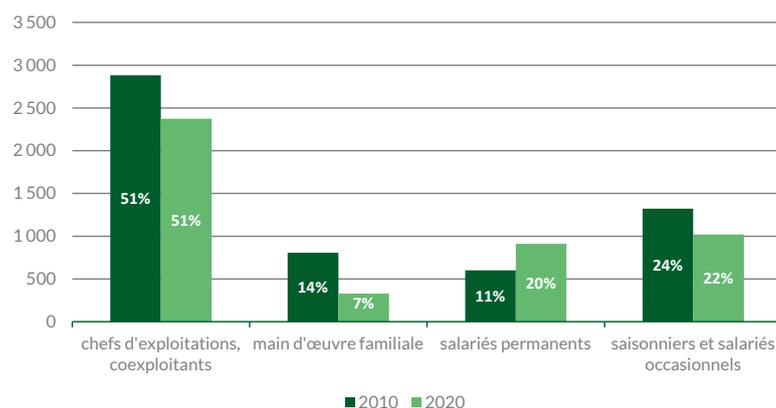
Évolution du nombre d'exploitations et de la surface agricole moyenne de 1970 à 2020



Un emploi familial en baisse et une plus grande proportion de salariés

- Depuis 2010, la main-d'œuvre totale est en baisse, tant en effectifs (-30 %) qu'en ETP (-17 %).
- La main d'œuvre familiale connaît le plus fort recul (-51% en part).
- Les chefs et cheffes d'exploitations sont en baisse d'effectif, mais leur participation au travail est stable à environ la moitié des ETP.
- Les salariés permanents ont connu la plus forte progression depuis 2010 : leur part d'ETP a doublé.
- Les salariés occupent en 2020 42% des ETP, contre 35% en 2010.

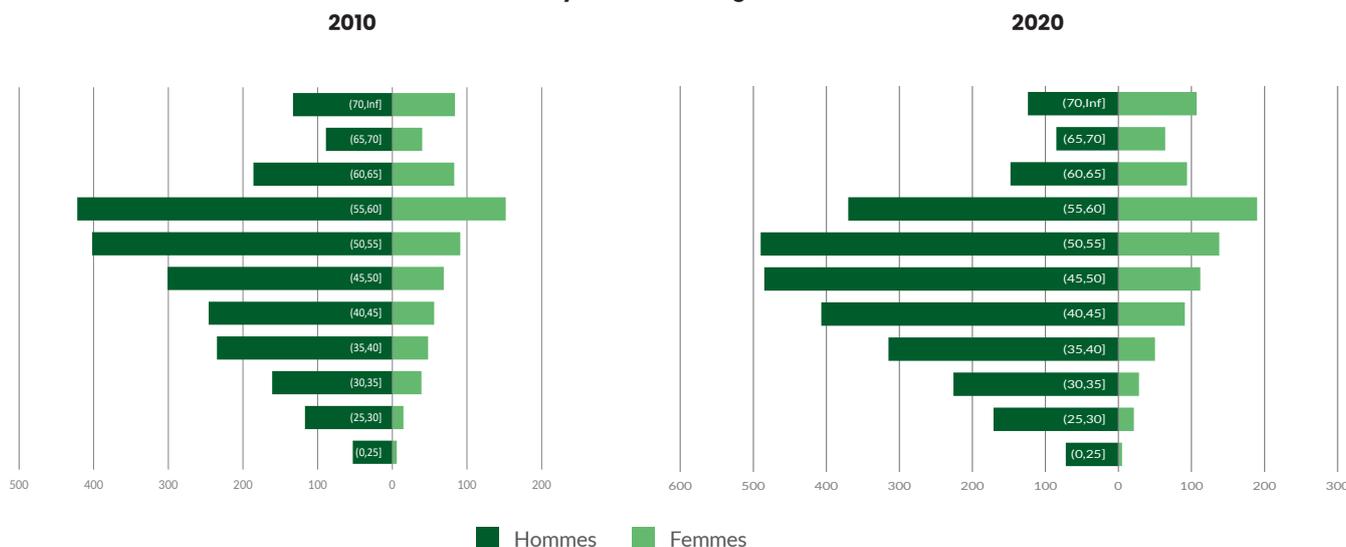
Évolution de la main d'œuvre de 2010 à 2020 en équivalent temps plein



Un vieillissement des chefs d'exploitation et une diminution de la part des femmes

- La population agricole est vieillissante et ne montre pas de signe fort de renouvellement.
- En 2020, un chef d'exploitation sur cinq a plus de 60 ans, ils étaient moins d'un sur six en 2010.
- Alors que plus de la moitié des chefs et cheffes d'exploitation avait 50 ans ou moins en 2010, ils ne sont plus que 44% en 2020.
- Un peu plus d'un chef d'exploitation sur cinq a moins de 40 ans, une part stable depuis 2010.
- La part de femmes à la tête des exploitations agricoles a diminué de 1,1 point passant de 23,7% en 2010 à 22,6% en 2020.
- Les femmes sont peu représentées chez les jeunes (10% des -25 ans).

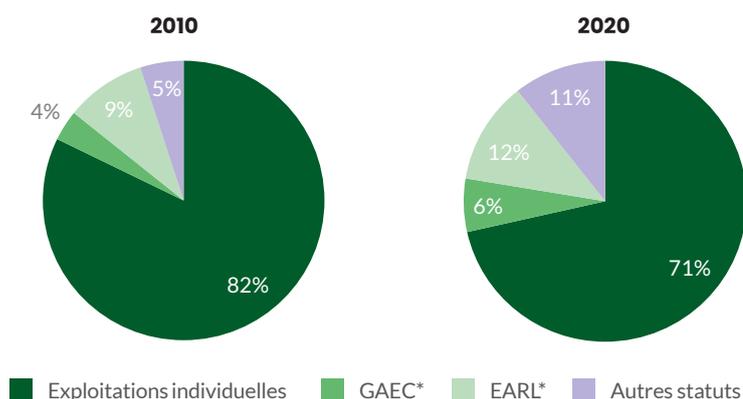
Pyramides des âges



Une évolution des statuts vers des formes sociétaires

- Les formes sociétaires ont progressé en dix ans passant de 18 à 29% des exploitations.
- Ces formes statutaires permettent d'améliorer les conditions de travail en partageant les rythmes entre plusieurs associés.

Statuts des exploitations



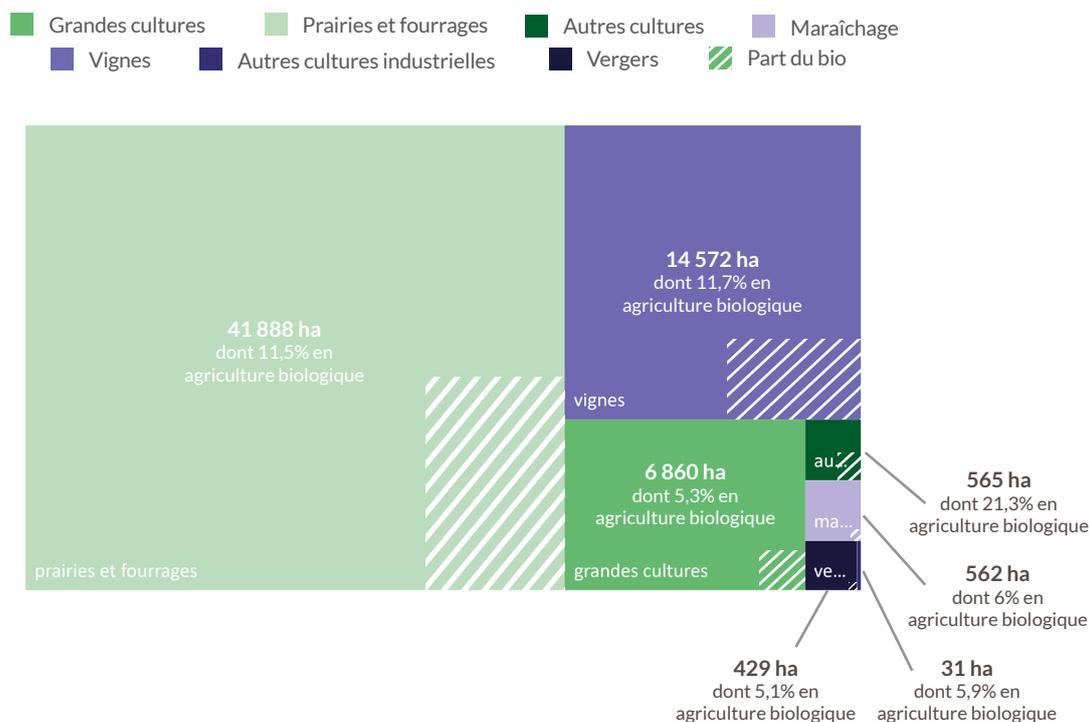


Comment l'agriculture du Beaujolais fait face aux enjeux environnementaux et sociétaux ?

L'agriculture biologique sur les prairies et les vignes

- La part de SAU en AB est proche de celle de l'inter-Scot, à environ 11%, soit 7 073 hectares dans le Beaujolais.
- Les prairies et fourrages représentent 68% de la SAU en AB, soit 4 829 hectares
- Les vignes comptent pour 24% de la SAU en AB, soit 1 700 hectares.

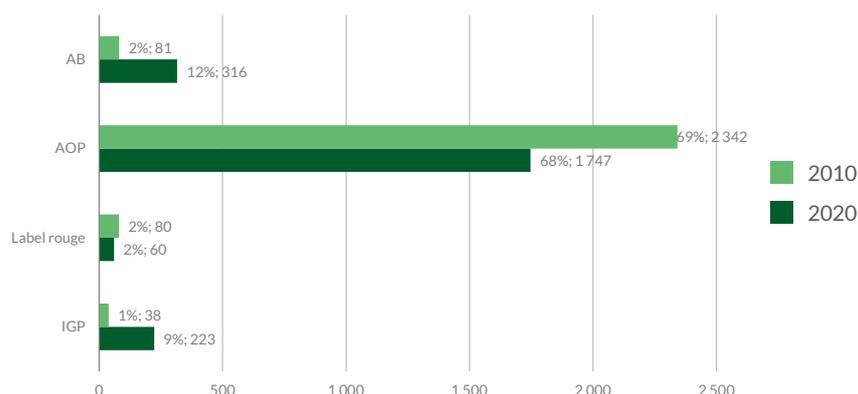
Agriculture biologique et labels de qualité



Une forte progression des labels bio et IGP*

- Le nombre d'exploitations en AB a quasiment quadruplé passant de 81 en 2010 à 316 exploitations en 2020 (+426% en part).
- Alors qu'il y avait seulement 1% d'exploitations labellisées en 2010, cette augmentation permet de quasiment rattraper la moyenne de l'inter-Scot (13%).
- Les autres labels de qualité sont restés constants sur la période sauf pour les IGP qui ont fortement augmenté : de 1% à 9% des exploitations labellisées soit +691% en part.

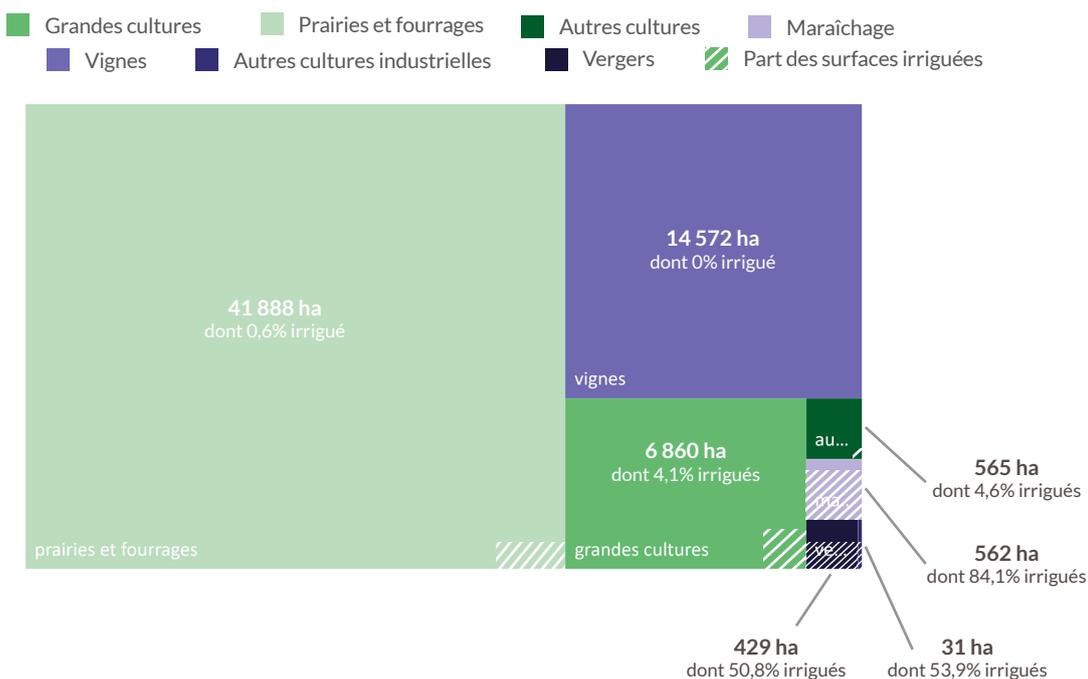
Part des exploitations bénéficiant d'un label de qualité



Une faible irrigation concentrée sur le maraîchage et les vergers

- L'irrigation est très peu développée dans le Beaujolais, avec seulement 2% de la SAU, contre 11% dans l'inter-Scot.
- L'irrigation a moins progressé dans le Beaujolais qu'ailleurs dans l'inter-Scot.
- Cette spécificité du Beaujolais s'explique par l'importance des vignes.
- 37% des surfaces irriguées sont dédiées au maraichage, soit 473 hectares.
- Les grandes cultures, les vergers et les prairies se partagent quasi-équitablement les 63% restant.
- 84% de la SAU en maraichage est irriguée, soit 473 ha.
- 51% de la SAU en vergers est irriguée, soit 218 ha.
- Les augmentations les plus significatives sont pour les prairies (+127 ha soit +96%) et les vergers (+62 ha soit +40%).

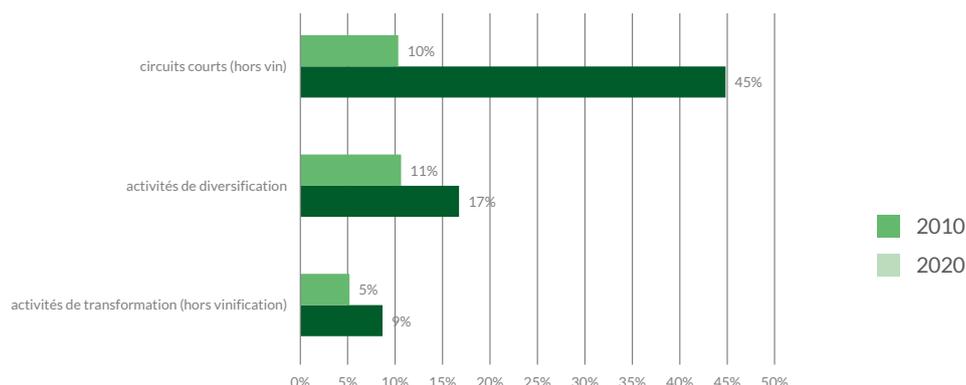
Part des surfaces irriguées en 2020



Les activités de diversification sont très présentes et en augmentation notamment les circuits courts

- Les circuits courts se sont fortement développés avec près de la moitié des exploitations concernées en 2020 (45%) ce qui amène le territoire dans le trio de tête de l'inter-Scot.
- La diversification des activités a augmenté surtout du fait du développement des énergies renouvelables (de 4 à 46 exploitations soit +1 420%).
- La transformation, essentiellement présente pour le lait en 2010, s'est développée par des ateliers de découpe de viande (105 créations) et de transformation de fruits et légumes (39 créations).

Part des exploitations concernées par des activités de diversification, de transformation et de circuits courts



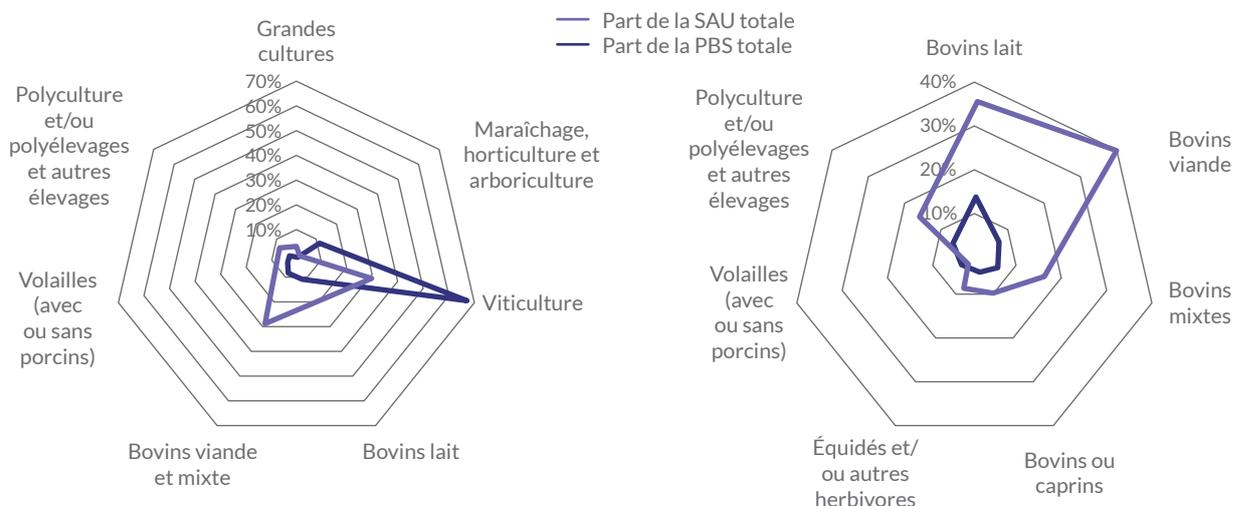


Quelles sont les grandes productions agricoles qui structurent le Beaujolais ? Et quelles sont les nouvelles tendances ?

La viticulture, le maraîchage et les bovins lait génèrent la majeure partie de la valeur ajoutée

- La viticulture représente la première culture sur le territoire du Beaujolais, que ce soit en termes de nombre d'exploitations (67% de l'ensemble), de PBS (67%) et en SAU (30%).
- Les élevages de bovins allaitants sont aussi très présents (45% de la SAU) mais ne génèrent que 13% de la PBS du territoire.
- Malgré un nombre d'exploitations et une SAU plus faible que pour les bovins allaitants, les exploitations de bovins lait dégagent une PBS relativement plus élevée par unité de SAU (7% de la PBS).
- Enfin, le maraîchage occupant seulement 3% de la SAU et 4 % des exploitations génère 12% du PBS.

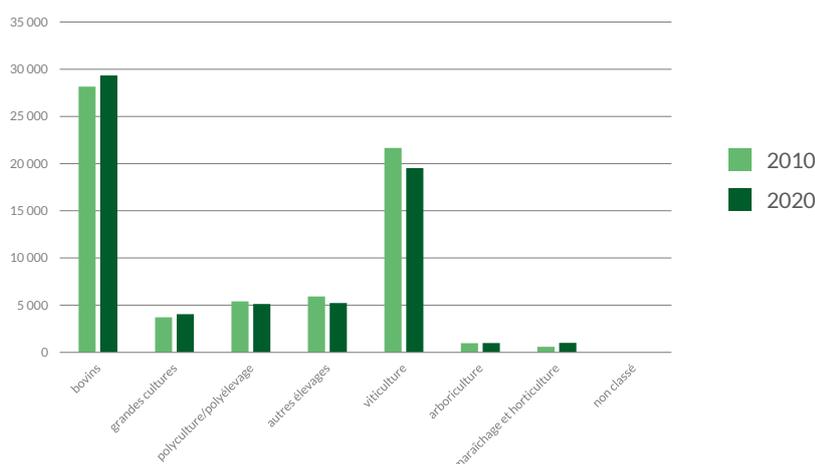
Part de SAU et PBS des principales orientations technico-économiques des exploitations (OTEX*) (à gauche), focus élevage (à droite)



Les surfaces de maraîchage et de bovins augmentent

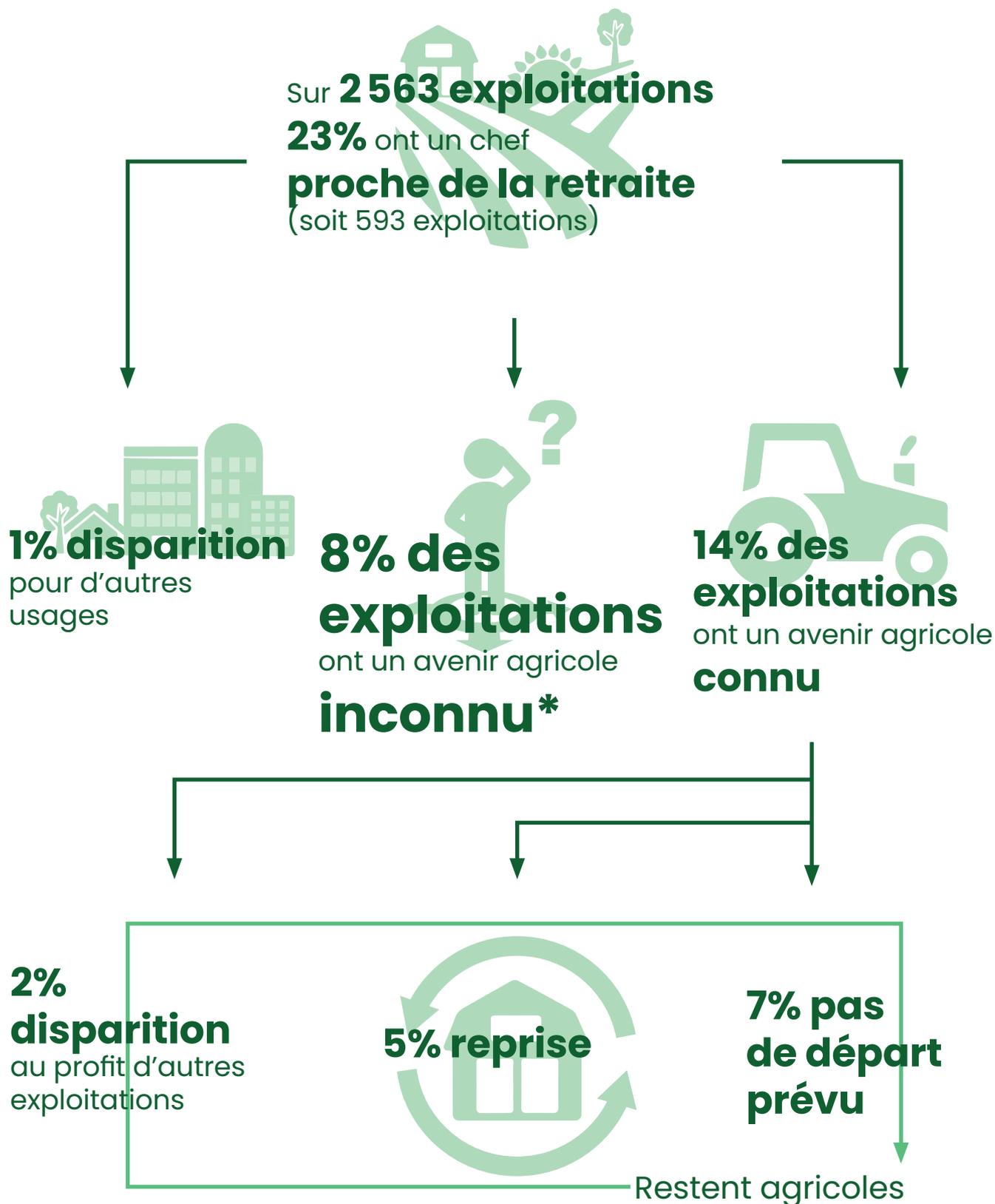
- Comme à l'échelle de l'inter-Scot, les surfaces en maraîchage croissent fortement passant de 9 à 29 exploitations et de 199 ha à 650 ha.
- Les surfaces consacrées aux bovins sont en légère augmentation mais le nombre d'élevage décline globalement, y compris pour les bovins.
- La SAU en vignes recule de 10% en dix ans, alors qu'une exploitation viticole sur 4 a disparu.
- Cependant, la part d'exploitations et de SAU viticoles progressent : +67% des exploitations et +30% pour les surfaces.

Répartition des OTEX en surfaces dans le Beaujolais en 2010-2020





Conclusion



* proche de la retraite : exploitation dirigée par au moins un exploitant qui a dépassé 60 ans.

* avenir agricole inconnu : les chefs d'exploitation déclarent ne pas savoir ce que va devenir leur exploitation dans les trois prochaines années.



La décennie 2010-2020 a témoigné d'une évolution de l'agriculture dans le Beaujolais. L'agriculture biologique a beaucoup progressé et les exploitations se sont notamment tournées vers les circuits courts et la diversification pour stabiliser leurs revenus.

Par ailleurs, l'agriculture beaujolaise a connu des évolutions similaires aux tendances de l'aire métropolitaine : un quart d'exploitations en moins en 2020 par rapport à 2010. Ce recul s'est fait au profit de l'agrandissement des exploitations les plus économiquement compétitives et les plus grandes.

La viticulture reste structurante en Beaujolais. Cependant elle décline, tant en SAU qu'en nombre d'exploitations. Un enrichissement des vignes est ainsi remarqué dans le nord du territoire, en bordure du Beaujolais vert.

Du fait de la prédominance des prairies permanentes et des vignes dans la SAU du territoire, le Beaujolais reste peu dépendant de l'irrigation, en comparaison avec le reste de l'aire métropolitaine. Face au changement climatique, il sera important de tirer le meilleur de cette indépendance, en s'orientant vers des cépages résistants à la sécheresse et en assurant un élevage extensif reposant sur la production de fourrages locaux.

Retrouvez les publications des chiffres par territoire issus du recensement agricole 2010 sur le site d'UrbaLyon :

Les chiffres clés de l'agriculture et des espaces agricoles des Scot Agglomération lyonnaise, Beaujolais, Ouest lyonnais, Monts du Lyonnais ainsi que douze plaquettes sur les Communautés de communes et pays.





Lexique

AOP

AOP-AOC : l'appellation d'origine protégée (AOP), signe européen, désigne un produit dont les principales étapes de production sont réalisées selon un savoir-faire reconnu dans une même aire géographique. L'appellation d'origine contrôlée (AOC), signe national constitue une étape vers l'AOP. La notion de terroir, système d'interactions entre un milieu physique et biologique et un ensemble de facteurs humains fonde le concept des appellations d'origine. *Source : Agreste*

Autres cultures industrielles

Ce poste comprend notamment les bourgeons de cassis, les cultures tinctoriales (betterave rouge pour la fabrication de colorants), le sorgho à balai, le seigle récolté en vert pour la vannerie, la cardère à foulon, le topinambour pour la distillerie. *Source : Agreste*

EARL

Exploitation agricole à responsabilité limitée. Forme de société civile spécifique à l'agriculture, régie par le code rural. La société unipersonnelle ou entre époux est admise, la participation de tous les associés aux travaux n'est pas obligatoire. En revanche, les associés ne bénéficient pas de la transparence juridique. La responsabilité financière des associés est limitée. *Source : Agreste*

ETP

Equivalent-temps-plein. Un ETP correspond au travail d'une personne à plein temps pendant une année entière (un ETP = au moins 1 600 heures travaillées sur l'année). *Source : Agreste*

Exploitation individuelle

L'activité agricole est exercée par un exploitant seul ou avec les membres de sa famille. Ces derniers peuvent avoir le statut de co-exploitant, de conjoint collaborateur, d'aide familial, d'associé d'exploitation ou bien de salarié. Dans l'entreprise individuelle, les biens personnels de l'exploitant ne sont pas distincts des biens professionnels. L'exploitant est responsable des dettes de son entreprise sur l'ensemble de son patrimoine. *Source : Chambre d'Agriculture PACA*

GAEC

Groupement agricole d'exploitation en commun. Forme de société spécifique à l'agriculture, régie par le code rural, le Gaec se caractérise par la participation de tous les associés aux travaux, une responsabilité financière limitée et le principe de transparence : les associés conservent sur le plan économique, social et fiscal leur statut de chef d'exploitation. *Source : Agreste*

IGP

L'indication géographique protégée (IGP), signe européen, distingue un produit dont toutes les phases d'élaboration ne sont pas nécessairement issues de la zone géographique éponyme mais qui bénéficie d'un lien à un territoire et d'une notoriété. *Source : Agreste*

OTEX

Orientation technico-économique des exploitations : classification européenne des exploitations selon leur production principale ; lorsque la Production Brute Standard (PBS) dépasse deux-tiers du total. *Source : Agreste*

PBS

Production Brute Standard par un jeu de coefficients attribués aux cultures et aux cheptels, donne une valeur au potentiel de production des exploitations. Elle permet de classer les exploitations en différentes tailles économiques. Le recensement agricole est l'occasion de revoir ce classement. Ainsi, à partir de 2020, sont considérées « micro », les exploitations dont la PBS est inférieure à 25 000 euros par an, « petite » celles dont la PBS est comprise entre 25 000 et 100 000 euros, « moyenne » celles avec une PBS comprise entre 100 000 et 250 000 euros et « grande » celles de plus de 250 000 euros de PBS. *Source : Agreste*

Salariés permanents/occasionnels

Les personnes employées sont distinguées selon qu'elles ont été présentes plus de 8 mois sur l'exploitation ou moins. Dans le premier cas, elles sont considérées comme y travaillant de façon permanente, et dans le second comme des employés saisonniers ou occasionnels. *Source : Agreste*

SAU

Surface Agricole Utilisée. Elle comprend les terres arables, la superficie toujours en herbe (STH) et les cultures permanentes. *Source : Agreste*



Directeur de publication : **Damien Caudron**
Référent : **Bertille Joli** - b.joli@urbalyon.org

Ce rapport résulte d'un travail associant les métiers
et compétences de l'ensemble du personnel de l'Agence d'urbanisme



Agence d'**Urbanisme** de l'aire
métropolitaine **lyonnaise**

Tour Part-Dieu, 23^e étage
129 rue Servient
69326 Lyon Cedex 3
Tél. : +33(0)4 81 92 33 00
www.urbalyon.org

La réalisation de ce rapport a été permise par la mutualisation
des moyens engagés par les membres de l'Agence d'urbanisme